

Page : 1

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.

Ref. nr : REACH : 01-2119488930-28

Nom commercial: DIETHANOLAMINENuméro CAS: No CAS : 111-42-2Numéro EC: No CE : 203-868-0

Type de produit : Solvant.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE

Z.A.C du Parc 13 rue Louis Blériot FR- 77290 COMPANS T: +33 (0)1 64 77 76 27

Nom et fonction de la personne

responsable

: Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xn; R22-48/22

Xi; R38-41

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302

Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention -

(CLP : STOT RE 2) - H373

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de danger







• Pictogramme(s) de danger : SGH05 - GHS08 - SGH07

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE

Z.A.C du Parc 13 rue Louis Blériot FR- 77290 COMPANS T: +33 (0)1 64 77 76 27

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59



Page: 2

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Intervention : P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P303+P361+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P301 - EN CAS D'INGESTION: ...

P330 - Rincer la bouche.

P332+313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Considérations relatives à l'élimination: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)

ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance Contenance No CAS No CE Numéro annexe REACH Classification 111-42-2 01-2119488930-28 Xn; R22-48/22 Xi; R38-41 2.2'-iminodiéthano >= 99,3 % 203-868-0 603-071-00-1

Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 STOT RE 2;H373

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : En cas d'inconscience, Mettre la victime en position latérale (PLS).

Consulter un médecin si une indisposition se développe. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

- Inhalation : Laisser la victime au chaud et au repos. Faire respirer de l'air frais. Appeler un médecin.

Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

- Contact avec la peau Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

savonneuse.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologue.

: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou - Ingestion

l'étiquette. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement

consciente/lucide. 200-300ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête. Toux. Nausées. Vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique. (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique

connu.



Page: 3

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Agents d'extinction appropriés

: Pulvérisation d'eau.

Dioxyde de carbone.

Poudre. Mousse.

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut produire : NOx, CO

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Nettoyer dès que

possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Utiliser des

conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Eviter toute exposition inutile.

Manipulation : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Eliminer rapidement des yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

l'entreposage

Précautions lors du maniement et de : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Z.A.C du Parc 13 rue Louis Blériot FR- 77290 COMPANS T: +33 (0)1 64 77 76 27



Page : 4

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche : 10 / 3 / 2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

Stockage

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.

Conserver à l'abri des sources d'ignition.

Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver au-dessus de 20 °C

Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C

* **Durée de stockage** : Possibilité de coloration après une durée de stockage importante.

Stockage - à l'abri de : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

PNEC

eau douce : 0.0022 mg/l eau de mer : 0.00022 mg/l libération sporadique : 0.022 mg/l sédiment (eau douce) : 0.019 mg/kg sédiment (eau de mer) : 0.0019 mg/kg

sol : 0.00108 mg/kg station d'épuration : 100mg/l

Protection individuelle

: Les équipements de protection ont été choisis en prenant compte de la durée d'exposition, la

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

concentration et quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail.

Respecter les consignes des fournisseurs.

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre A

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

- Protection des mains : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. protection 6 , Temps de pénétration > 480

min. (EN374)

- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

VME - France [mg/m³] : 15 VME - France [ppm] : 3



Page: 5

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 ℃ : Liquide. Couleur : Incolore.

9.1.b. Odeur

Odeur : Ammoniaque.

9.1.c. Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

: 11.3 (100g/l à 30°C)

9.1.e. Point de fusion / Point de

congélation

Point de fusion [°C] : 27.4

9.1.f. Point d'ébullition initial -

intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : 269.9 (1.013hPa)

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 176 (DIN 51758) coupelle fermée 9.1.h. Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible. 9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures

- supérieures)

Limites d'explosivité inférieures [%] : 2.1 (156°C) Limites d'explosivité supérieures [%] : 10.6 (193°C)

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur [hPa] : 0.0028 (25°C)

> : Aucune donnée disponible. 9.1.I. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

Densité : à 20 °C : 1,0953 g/cm3

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Complète.

9.1.o. Coefficient de partage : n-

octanol / eau

Log P octanol / eau à 20 ℃ : -2.18 (25°C) OCDE 107

9.1.p. Température d'auto-: Pas considéré comme dangereux.

iinflammabilité

9.1.q. Température de décomposition : Aucune donnée disponible. Point de décomposition [°C] : 285, 450 kJ/kg (DSC (DIN 51007))

9.1.r. Viscosité

Viscosité : 357,2 mm2/s à 30 °C (DIN 51562)

: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions 9.1.s. Propriétés explosives

normales d'utilisation.

: Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.

9.2. Autres informations

pKA: 8.99 (25°C)

Masse molaire: 105.14 g/mol



Page: 6

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Acides. Il peut se produire une réaction exothermique.

Agents oxydants forts. Composés halogénés. Chlorures d'acides. Anhydrides d'acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Isocyanates. Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote. oxyde de carbone. Gaz nitreux.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : L'inhalation d'un mélange air-vapeur fortement saturé ne représente pas un danger aigu (

mortalité après une heure ou plus).

- Cutanée : Pratiquement pas toxique après contact unique.

: Toxicité modérée après ingestion unique. - Ingestion

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 1600 Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : 12970

Inhalation (rat) CL50 [ppm] Test du risque par inhalation : pas de mortalité au bout de 8h lors de test sur animaux.

Lors de l'inhalation d'un mélange vapeur/air hautement enrichi, compte tenu de la volatilité, il

n'y a pas de risque aigu.

Irritation de la peau (lapin) : Irritant Irritation des yeux (lapin)

: Irritant

Rique de lésions oculaires graves. Possibilité d'effets irréversibles. R41 : Risque de lésions

oculaires graves.

Sensibilisation : Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections

sous-cutanées. (test Maximalisation) OCDE 406

: Les informations disponibles ne permet pas de conclure à une action cancérigène. Dans Cancérogénicité

certaines conditions spéciales, le produit peut former une nitrosamine. Les nitrosamines se

sont révélées être cancérigènes en expérimentation animale.

Mutagénicité : Non mutagène. au cours d'expérimentation sur mammifères.

Toxique pour la reproduction : fertilité : Les données toxicologiques suivantes sont celles obtenues par des tests

effectués sur des produits d'une composition similaire. Les tests sur animaux n'ont révélé

aucune indication pour des altérations de la fertilité.

: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention -**Autres**

(CLP: STOT RE 2) - H373 La substance peut causer des dommages spécifiques aux

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

organes par suite d'expositions orales répétées.



Page: 7

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

Sur le produit

Microorganismes/Effet sur la boue activée

CE20 (0.5h) > 1 000 mg/l, boue activée, ménagère, aérobie (OCDE 209, aquatique)

Concentration nominale.

EC50-48h Daphnia magna [mg/l]

: 55 (données bibliographiques)

NOEC/21d = 0,78mg/l (OCDÉ 202, semi-statique) . Le produit entraine des changement de

pH dans le système de test.

IC50 72h Algae [mg/l]

CL50-96 Heures

: 75 (scenedesmus subspicatus)

(Pseudokirchneriella subcapitata) 2.2 mg/l (taux de croissance) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. : 1460 (données bibliographiques) (pimephales promelas) statique

CL50-96 Heures - poisson [mg/l]

ECo Pseudomonas putida

: EC10/18h > 16mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%]

: Le produit est biodégradable. 93% DBO de la demande d'oxygène théorique, 28 jours (OECD

301 F, ISO 9408, 92/69/CEE, C.4-D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Faible

Log POW: -2,18 ((OECD 107) pH:7,1)

DBO : 885 mg/g (5 jours) DCO : 1,352 mg/g

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information relative aux effets

écologiques

: Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à

la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration.

Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Eviter le rejet dans l'environnement.

: (VwVwS) 1 : peu dangereux pour le milieu aquatique. Classe WGK (Allemagne)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou Généralités

spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

T: +33 (0)1 64 77 76 27



Page : 8

Edition révisée n°: 4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche : 10 / 3 / 2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les

autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR

IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : Xn : Nocif

Phrase(s) R : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

ingestion.

Phrase(s) S : S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de

protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

l'étiquette.

* Autres : Code sécurité sociale maladie professionnelles : 49, 49bis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Complète.

COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE

Z.A.C du Parc 13 rue Louis Blériot FR- 77290 COMPANS T: +33 (0)1 64 77 76 27



Page: 9

Edition révisée n°:4

Date: 27 / 1 / 2014

Remplace la fiche: 10/3/2011

DIETHANOLAMINE

DIETHANOLAMINE

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

Autres données : Aucun(e).

Révision : Révision - Voir : *

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de

données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59